



MINISTERE DES MINES

Le Ministre

0 1 2 2 **0 6** MAY 2016
ARRETE MINISTERIEL N°CAB. MIN/MINES/01/2016 DU
RAPPORTANT L'ARRETE MINISTERIEL
N° 0514/CAB.MIN/MINES/01/PORTANT REFUS D'OCTROI DU
PERMIS DE RECHERCHES N° 3873 A LA SOCIETE BANRO CONGO
MINING SA

Vu la Constitution, spécialement ses articles 93, 202 point 36 littera f, et 203 point 16 ;

Vu, Loi n° 007/2002 du 11 juillet 2002 portant Code Minier, spécialement ses articles 10 et 62;

Vu le Décret n° 038/2003 du 26 mars 2003 portant Règlement Minier, notamment ses articles 125 à 130;

Vu telle que modifiée et complétée à ce jour, l'Ordonnance n° 014/078 du 07 décembre 2014 portant nomination des Vice-Premiers Ministres, des Ministre d'Etat, des Ministres et des Vice-ministres ;

Vu l'Ordonnance n° 15/015 du 21 mars 2015 portant organisation et fonctionnement du Gouvernement, modalités pratiques de collaboration entre le Président de la République et le Gouvernement ainsi qu'entre les membres du Gouvernement ;

Vu l'Ordonnance n°15/015 du 21 mars 2005 fixant les attributions des Ministères, spécialement son article 1^{er} B point 19 ;

Vu l'Arrêté Ministériel n° 0514/CAB.MIN/MINES/01/2014 du septembre 2014 portant refus d'octrois du Permis de Recherches n° 3873 à la société BANRO MINING CONGO SA ;

Considérant la lettre de réclamation n° LW/BNR/18/01-16 du 18 février 2016 introduite par la société **BANRO MINING CONGO** ;

Sur avis favorable du Cadastre Minier ;

ARRETE :



Article 1^{er} :

Il a été rapporté, l'Arrêté Ministériel n° 0514/CAB.MIN/MINES/01/2014 du 15 septembre 2014 portant refus d'octrois du Permis de Recherches n° **3873** à la **Société BANRO MINING CONGO SA.**

Article 2 :

La Société BANRO MINING CONGO SA dispose d'un délai de 30 (trente) jours à compter de l'affichage du présent Arrêté au guichet du Cadastre Minier pour exercer son droit de recours.

Article 3 :

Le Secrétaire Général des Mines et le Directeur Général du Cadastre Minier, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Arrêté qui entre en vigueur à la date de sa signature.

Fait à Kinshasa, le ...06.../11/2016

Martin KABWELULU

Ampliations

- Cabinet du Président de la République : (1)
- Cabinet du Ministre des Mines : (2)
- Secrétariat Général des Mines : (1)
- Cadastre Minier. : (1)
- C.T.C.P.M : (1)
- SAESSCAM : (1)
- Direction des Mines : (1)
- Direction de Géologie : (1)
- Direction des Investigations : (1)
- Direction chargée de la Protection de l'Environ. : (1)
- Div. Prov./des Mines & Géologie du ressort : (1)
- BANRO MINING CONGO SA : (1)